

## Compte-Rendu de la CAP

du 25 octobre 2012

S.A.C.D.D

---

Déclaration FORCE OUVRIERE .....	2
Déroulement de la cap.....	3
Réponses de l'administration.....	4
Mobilité SACDD CN et CS.....	4
Mobilité SACDD CE.....	8
Détachements autres corps du MEDDE-METL.....	10
Demandes d'accueil en PNA.....	10
Détachements entrants autres Ministères.....	10
Mutations des agents accueillis en PNA .....	11
Sorties PNA vers d'autres ministères .....	11
Intégrations MEDDE-METL.....	11
Titularisations emplois réservés.....	12
Reclassement Professionnel.....	12
Fin de stage.....	12
Les Coordonnées de vos élus .....	13

## DÉCLARATION FORCE OUVRIERE

Vous nous réunissez aujourd'hui en formation commune pour la CAP de ce nouveau corps de la catégorie B administrative à l'acronyme barbare SACDD.

Car et vous devez vous en féliciter la fusion dogmatique issue de la RGPP est effective. Les B administratifs notamment les ex-SAE attendaient depuis longtemps une réforme de leur statut qui leur aurait permis une réelle reconnaissance de leurs missions.

Au lieu de cela, les missions des SACDD sont dépréciées et sous estimées, le décret est des plus indigeste et incompréhensible dans le domaine de mission d'encadrement pour les B administratifs.

Ainsi, les B administratifs subissent une nouvelle fois le mépris de leur Ministère avec cette mesure de démantèlement statutaire qui restreint les missions, les fonctions et leur place au sein des services. Peut-on honnêtement et sans rougir encore parler de cadre intermédiaire pour les B administratifs aujourd'hui ? Cela relève du fantasme dans les dispositions du décret n°2012-1065 du 18 septembre 2012.

Pourtant cette fusion a fait l'objet de multiples et diverses réunions, groupes de travail, ou autres assemblées de « blablatage » coûteuses en salive mais non productives. Car avec le recul nous pouvons considérer que le travail en amont avec les organisations syndicales n'a servi à rien. Et, nous ne pouvons que constater le manque cruel de capacité de défense de notre Ministère face aux arbitrages de la Fonction Publique. Si volonté de défense, il y a eu !!!

**Pour la énième fois, FORCE OUVRIERE** vous demande de communiquer les projets de ratios de promotions envisagés à l'intérieur du corps, pour l'année 2013.

**FORCE OUVRIERE** n'accepte pas que 2013 soit une année blanche en termes de promotions. Les promesses ne suffisent pas, les actes doivent suivre.

Concernant cette CAP en formation commune, nous nous opposons fermement au simulacre de règlement intérieur que vous osez nous proposer. Certains articles sont dignes d'un régime totalitaire.

Comment pouvez vous refuser à des représentants des personnels légitimement élus de ne pas participer aux débats. C'est scandaleux. Est-cela la volonté de notre gouvernement en matière de dialogue social.?

**FORCE OUVRIERE** dénonce et refuse que les élus titulaires ou suppléants soient muselés. Nous siégeons dans cette instance car nous avons été élus. Il est hors de question d'accepter par l'intermédiaire de ce règlement fantaisiste et arbitraire, d'être amputé de notre droit de parole et de défense des agents. Aussi nous proposerons des amendements.

Le NES, l'administration peut s'applaudir!!!, c'est une carrière rallongée pour les SACDD et un gain indiciaire souvent insignifiant. C'est plus de 50% des ex-SAE qui n'a plus de déroulement de carrière et peu de chance d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade. Et, en matière de rémunération, un secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable au 1er échelon aura un traitement brut de 1453,91 euros soit 28,24 euros de plus que le SMIC.

Dans ce cadre, l'administration n'a pas hésité à mentir aux agents en affirmant l'obligation de fusionner les corps, ce qui est totalement faux. Mensonge cynique et méprisant confirmé d'ailleurs par notre Ministre au mois de septembre dernier.

Il est à noter que « notre aimable » Ministère aurait pu faire le choix, comme l'on fait d'autres Ministères, de publier un décret avec uniquement la mise en place du NES sans aucune fusion. Malheureusement, le MEDDE a une fois de plus voulu être précurseur s'obligeant à créer « une usine à gaz » qui au final instaure des spécialités correspondant aux anciens corps!! Quel progrès ! Et quel temps perdu !

Par ailleurs, face aux velléités affichées du ministère de transférer la gestion des corps de catégorie B au niveau régional, nous réaffirmons notre attachement à une gestion nationale des corps, seule garante de l'égalité de traitement des agents et refusons toute déconcentration du corps des SACDD.

Quant à la PFR, sa mise en œuvre est un véritable drame dans certains services.

UN grand nombre d'agents vont réaliser la perversité, l'hypocrisie et l'injustice du système, traduit pour certains par des cotations de poste en dessous des missions effectivement réalisées, et des parts résultats inversement proportionnelles à leur mérite !!!

La PFR notamment sa part résultat pour 2012 prend toute sa dimension puisque les mesures transitoires garantissant le maintien du régime indemnitaire ne sont plus valables.

**FORCE OUVRIERE** dénonce la gestion de la PFR qui a pour seul objectif de réaliser des économies sur le dos des ex-SAE.

L'administration a voulu mettre en place un système de rémunération au mérite à enveloppe constante pénalisant ainsi les agents en instaurant une moyenne à respecter que ce soit pour la part fonction ou la part résultat. Avec cette limite, des services vont baisser ARBITRAIREMENT des parts résultats (celles qui étaient au-dessus de 2,25 en 2011) pour les ramener à 2,25 .

Pour **FORCE OUVRIERE**, c'est totalement injuste et contradictoire avec la PFR : il s'agit seulement

d'obéir à une inhumaine logique budgétaire. Les ex-SAE sauront apprécier lorsque en décembre 2012, ils verront jusqu'à **500 euros** en moins sur leur fiche de paie. Même, si leur valeur et leur mérite sont reconnus ! Quelle est la logique ??

Quel est le lien avec le mérite et l'entretien professionnel ?

Les SAE ne doivent pas être des variables d'ajustement. Pourquoi avoir instauré une prime au mérite si notre administration est dans l'incapacité de payer ses agents ?

Il n'y a pas de réels critères objectifs ! Les B administratifs sont une nouvelle fois les victimes d'un système inégalitaire, injuste et insultant.

L'ordre du jour de cette CAP prévoit d'étudier les recours sur entretien professionnel, nous espérons qu'ils ne seront pas traités comme l'ont été les recours PFR lors de la dernière CAP. Nous exigeons que la raison, la logique et le dialogue prédominent dans ce débat et remplacent le totalitarisme précédent.

Les élus à la CAP

## DÉROULEMENT DE LA CAP

La CAP est présidée par Mme Brigitte THORIN.

A l'ouverture de la séance, la présidente fait le point sur les règles de fonctionnement de cette première CAP conjointe suite aux fusions des corps.

Les CAP par corps peuvent demeurer compétentes, notamment pour le conseil de discipline. En revanche, elles siègent en formation conjointe pour cette CAP concernée principalement par les mobilités. Le quorum est calculé par rapport à la formation conjointe conformément à l'article 32 du décret de 1982.

Après ce rappel des conditions de fonctionnement, le règlement intérieur de cette nouvelle CAP est proposé au vote.

**FORCE OUVRIERE** souhaite la modification concernant la convocation aux représentants suppléants et leur présence à la CAP avec la participation aux débats.

La présidente ne souhaite pas modifier le règlement intérieur, c'est un « copier-coller » du règlement intérieur type annexé au décret de 1982. Elle s'engage formellement, avec inscription dans le compte-rendu, à informer les membres suppléants qui ne remplacent pas un titulaire, par le biais d'une convocation ; et également à rappeler aux services qu'ils doivent autoriser les membres suppléants à participer à la CAP. Enfin, elle précise qu'aucun président de CAP n'a refusé de donner la parole à un suppléant qui ne remplace par un titulaire absent. Elle souhaite faire perdurer cette pratique.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il est dommage que le règlement intérieur ne tienne pas compte de ces modifications qui vont dans le sens prôné par le gouvernement d'un meilleur dialogue social. Dans ce contexte, FORCE OUVRIERE s'abstiendra.

Lors de cette CAP, **FORCE OUVRIERE** a soulevé l'incohérence de l'administration qui a refusé la mobilité à un SACDD sur un poste ressources humaines pour l'attribuer à un TSDD alors que les

nouveaux statuts consécutifs au NES intègrent bien dans la spécialité administration générale des SACDD le domaine ressources humaines contrairement aux TSDD.

## RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

### **Recrutements 2013**

L'administration prétexte la mise en place du NES retardée pour justifier son retard dans l'étude des recrutements 2013. En effet, un certain nombre de départs à la retraite ont été reportés. Elle précise que les prochaines réunions de travail (fin novembre) présenteront les résultats significatifs sur l'état prévisionnel de ces départs à la retraite ainsi que sur les champs du recrutement, de la formation et de la charte de gestion.

**FORCE OUVRIERE** réaffirme son refus d'une année « blanche » pour les promotions. L'administration répond que ce ne sera pas le cas, mais les taux promus-promouvables ne seront pas connus en 2012.

L'administration informe que la clause de sauvegarde pour le passage de C en B est multipliée par 3 en 2013 et en 2014, puis par 2,5 en 2015.

Le CIGEM des attachés quant à lui double la clause de sauvegarde de B en A durant une période transitoire de 4 ans. Compte tenu du retard pris par la fonction publique pour la publication des textes, l'administration indique avoir demandé la prolongation de ces dispositions dérogatoires jusqu'en 2016.

Pour **FORCE OUVRIERE**, ces chiffres demeurent insuffisants. Le doublement de la clause de sauvegarde de B en A est un emplâtre sur une jambe de bois.

### **Mise en place du NES (nouvel espace statutaire)**

Le NES est mis en place au 1er octobre 2012, mais l'établissement des arrêtés prend du retard. L'administration s'engage à ce que la prise en compte au niveau de la paye soit effective en novembre et décembre, au plus tard, pour quelques cas en janvier 2013.

## MOBILITÉ SACDD CN ET CS

**Date d'effet :** 01/01/2013 sauf mentions particulières

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
REA	Genevieve	DDTM 13	DDTM 13 SH	
VIAL	Dominique	SN Rhone-Saone	DIRM Marseille	
MARTINEZ	Frédéric	DREAL PACA	DDTM 13/SA	
PIRON	Lucette	DREAL PACA	DREAL PACA	
FLEURY	Christine	DIR Nord-Ouest	DREAL Basse-Normandie	
QUENOT	Joelle	DREAL Bourgogne	DDT 58	sous réserve vacance poste
SIMON	Anne-Marie	CIFP Nantes	DDTM 22 SPLU	sous réserve vacance poste

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
LECLERCQ	Magali	DREAL Rhône-Alpes	DDTM 22 SPLU	
LUZZI	Marie-Astrid	DREAL Poitou Charentes	DREAL Aquitaine/SMTI	
ABRAHAM	Eric	DDT 27	DDT 27 SHLV	
FRAYSSE	Dominique	DREAL midi-Pyrénées	DIR Sud Ouest	
LE BOURG	Maela	DRIEA	DIR Sud Ouest	
BERTAUD	Christine	DREAL Aquitaine	DDCS 33	
DUBUC	Guillaume	DDTM 34	DDCS 34	sous réserve vacance poste
CARALP	Sebastien	DIR Méditerranée	DDTM 34 SAT Ouest	A l'étude
TREGUIER	Dominique	DREAL Bretagne	DREAL Bretagne/CPCM	
THIRIET	Frédérique	SG	DDT 38 SET	sous réserve vacance poste
MERRIEN-MAAS	Aude	DRIEE	DDTM 44 SAD	A/c du 01/03/13
GERARDIN	Corinne	DREAL Centre	DREAL Centre/SG	
PARABERE	Florence	DREAL Centre	DREAL Centre/SEB	
VIGNERON	Monique	DDT 02	DIR Nord/AGRE	
COSTE	Audrey	DDT 51	DDT 51 SUHP	
DAUSSE-MARTY	Sebastien	DIR Sud-Ouest	DIR Nord/AGRE	
ROMARY	Sandra	DIR Est	DIR Est/SG	
MANOUERE	Marion	DREAL Picardie	DIR Est/SG	
LOUIS	Eugenie	SN Nord Est	DIR Est/SPR	
VINEL	Denis	DDT 57	DREAL Lorraine/MPSP	
TOURNEUR	Laurette	DDT 02	DREAL Nord PDC/STU	
DE FERAUDY	Lucie	DREAL Haute Normandie	DREAL Basse Normandie	
BENARD	Florence	DDT 53	DIR massif cen	
NGUYEN	Nathalie	DDTM 34	DDTM 66/PREFECTURE 66	

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
VAILLANT	Isabelle	DDT 68	DREAL Alsace/Pref	
SEMONS	Romain	DREAL NORD-P.D.C.	DDCS 69	
LAMBERT	Daniella	DRIEA	ENTPE 69.	
CHESNEAU	Annie	DRIHL	DREAL Rhône Alpes/SRM	
RAUCH	Eve	DSCR	DREAL Rhône Alpes/UT 69	
MEUNIER	Nicolas	DDTM 59	DDT 74 UT Faucigny	
ARNOULIN	Jean-Pierre	DDT 91	DRIHL UT 75 SHRU	
FABRE	Jean	DDTM 80	DRIEA/UT 75/SUEP	
IBENE	Isabelle	DRIHL	DRIEA Cabinet	
MIGEREL	Véronique	SG	SG/DRH	
LEFEBVRE	Yannick	DREAL Haute Normandie	DREAL Haute Normandie/ESTD	
WEBER	Michelle	SG	ENPC 77	
ANGIBAUD	Ganael	DREAL Picardie	DDTM 80 SG	
ARCUCCI	Patrick	DDTM 83	DDT 83 STOV	
LEBLANC	Patrick	DDTM 85	/DDTM 85 DML	
GUILLOTEAU	Charlene	DREAL Centre	DREAL Poitou Charentes/ SIT	
DOFUNDO	Amandine	DIR Centre-Ouest	DREAL Limousin	01/03/13
LE RU	Romain	DRIHL	DDT 91 SHRU	
MURY	Nicolas	SG	DDCS 91	
TABBACCHIERA	Dorothee	CGDD	DGITM/AGS/BCS5	
LAW-WA	Nicolas	CPII	SG/SPES/PPST2	
FREBAULT	Romuald	CPII	SG/SPSSI/ATL	
DORSO	Michel	DIR Nord-Ouest	DGITM	
MELANGE	Murielle	DRIEA	DGITM/DAM/GM2	

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Observations
HAMDOUCH	Najiba	DRIEE	CGDD/SOS/SDSLC	
LEGELEY	Valerie	DRIHL	DRIEA/UT 92/MAPL	
MORNEAU	Jerome	DSCR	DGITM/DST/TR1	
FLEUTRY	My-Tien	SG	SG/SPSSI/CGMB3	
MOGANE	Vignesvarane	SG	DGALN/AGP/BAB	
RAPITEAU	Valérie	DGPR	DGPR/BAGSI	
CHARERAS	Vanessa	DRIHL	DRIEA/UT 93/SEUR	Au 01/03/13
CABO-LECOMPTE	Elvire	DRIEA	DRIHL UT 94 SHRU	
D'AGOSTINO	Isabelle	DRIHL	DRIHL UT 94 SHAL	
TRAQUE	Corinne	DGITM	DEAL Martinique/	
IBRAHIM	Mohamed-Ben	DDT 49	DEAL Guyane	A l'étude
ZAKZEK	Fabrice	DDT 54	DEAL Guyane	A l'étude
RENE NICAISE	Cécile	DRIEA	DEAL Guyane/SRRMD	
LOUIS THERESE	Charles	DEAL Mayotte	DM 974/MPM	
SAID	El Hade	DDTM 40	DEAL Mayotte/SIST	
LAURET	Ludovic	DDTM 76	DEAL Mayotte	A l'étude
CHEVAL	Mathieu	DREAL Franche-Comté	DEAL Mayotte	
MICHELOT	Christophe	ENIM	DM 974/UT Mayotte	
VICTORIN	Claude	DGTM	DEAL 972/SCP/DT	A l'étude
LACOSTE	Eric	DDTM 13	DEAL 972/SCP/DT	A l'étude



**MOBILITÉ SACDD CE**
**Date d'effet :** 01/01/2013 sauf mentions particulières

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Observation
LOTFI	Sylvie	DREAL PACA	DDTM 13	
CARFANTAN	Brigitte	DDT 04	DREAL PACA	
ROUDIER	Nathalie	DDT 63	ENTE Aix en Provence	
SCHNEIDER	Cécile	DDTM 13	DDT 17	
FABBRI	Catherine	Détachée	DDT 58	
MOUGEOT	Nathalie	DDT 08	DDT 25	
LE-BOT	Claudine	DREAL Basse Normandie	CIFP 44	A confirmer par agent
THEROSIET	Alex	DDT 31	DDT 31	
LECOMTE	Evelyne	DDT 91	DDTM 33	
PERISSEL	Florence	DREAL Aquitaine	DIR Atlantique	
MARCHAND	Caroline	DDT 51	DIR Ouest	
DOGUET	Agnès	DREAL Bretagne	DREAL Bretagne	
BIETH	Corinne	DDT 51	SN Seine	
SOULABAIL	Thierry	CPII	CPII	
COORNAERT	Annie	DIR Nord	DIR Nord	
LIEVEN	Béatrice	DREAL Nord PDC	DREAL NPDC	
DUBOIS	Francine	DDTM 62	CIFP Arras	
GUILLOT	Denise	DDT 63	DREAL Auvergne	
FLOTTES	Annie	DDT 84	DDT 65	Au 01/03/13
ACKERMANN	Simone	DDT 67	DDT 67	
PROVALT	Michel	DDT 67	DDT 67	



Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Observation
VAUBAILLON	Christophe	DREAL Nord PDC	DDT 67	Au 01/03/13 changement de spécialité
GUTIERREZ	Rafael	CERTU	DREAL Rhône Alpes	
DUPORT	Eric	CIFP Mâcon	CERTU	Au 01/04/2013
CHAVANON	Sandrine	DREAL Rhône-Alpes	ENTPE	
MORICE	Gérald	DDT 72	DDT 72	
AUBLE	Ariane	Collec.Territoriale	ANAH	
SIBERIL	Denis	DRIEA	SN Seine	
RESTOUX-CORDES	Maguelone	DDT 78	DRIEA	
DELBASSE	Sylvie	SN Nord PDC	SN Seine	
GUILLET	Elisabeth	DDT 60	DDTM 85	
MORVAN	Murielle	DGALN	DGITM	
AUGE	Thierry	DGALN	DGALN/DEB	
MESGUICH	Martine	DSCR	SG/DRH	
LHERMITE	Nathalie	DSCR	SG/SAF	Au 01/03/2013
LEROY	Marlène	DDT 95	SN Seine	
DELTRUC	Christine	SG	DDT 95	
MORNET	Flora	DEAL 972	DEAL 972	
CONSTANT	Lydia	DEAL Guyane	DEAL Guyane	
ABAINÉ-NAWAOUÏ	Saloua	DEAL Mayotte	DEAL Mayotte	

Attention : Les avis donnés lors de la CAP concernant les détachements et les accueils en PNAT sont soumis au préalable à l'accord du RZGE et sont fonction des possibilités du SERM.

### DÉTACHEMENTS AUTRES CORPS DU MEDDE-METL

Nom	Prénom	Service d'accueil	Service d'origine	Grade	Nouveau grade	Avis de principe de la CAP
BELLMUNT	Cyril	DEAL 976	DDT 77	IPCSR 3è cl	SACDD CN	A l'étude pour l'affectation
LONGUEVILLE	Marie-Anne	DREAL Poitou-Charentes	DREAL Poitou-Charentes	ASSP	SACDD CE	

### DEMANDES D'ACCUEIL EN PNA

La CAP est informée de ces mouvements. Elle n'est pas compétente pour donner en avis.

Nom	Prénom	Administration. d'origine	Service d'accueil
COMBEMOREL	Christiane	MAAF	DDT 03
GASNIER	Olivier	MAAF	DDTM 85
GAYOT	Corinne	MEF	DREAL Centre
MANIACI	Pierre	MAAF	DDT 19
OZENNE	Maud	MAAF	DDTM 50
PETITEAU	Aude	MAAF	DDT 25
POILLY	Ludivine	MEF	DREAL Basse Normandie
PONS	Florence	MAAF	DDT 78
SAILLENFEST	Danielle	MEF	DREAL Pays de Loire
VILLAND	Olivier	MAAF	DDTM 14
HERBETTE	Nathalie	Météo	SN Seine

### DÉTACHEMENTS ENTRANTS AUTRES MINISTÈRES

L'avis de la CAP ne vaut pas affectation. Sous réserve avis RZGE et SERM et affectation avant le 31 décembre 2012

Nom	Prénom	grade	Service d'origine	Service d'accueil
BOUREKBA	Yasmina	SACDD CN	Rectorat Paris	ENTE Valenciennes
DUPORT	Véronique	SACDD CN	SGAP Rennes	DDTM 85
FEMINIER	Camille	SACDD CN (1)	Hôpital Strasbourg	DDT 67
KRAËMER	Alain	SACDD CN	CPII	CPII
LUXEY	Gil	SACDD CN	ECASGN	DREAL Poitou Charente
PIETRI	Catherine	SACDD CN	Préfecture 13	DDTM 13

(1) sous réserve d'un grade de catégorie B dans son service d'origine

### MUTATIONS DES AGENTS ACCUEILLIS EN PNA

La CAP est uniquement informée des demandes de mobilité mais n'émet pas d'avis.

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	observations
JOURDAN	Sylvie	DREAL centre	DDT 37	
LECOSSU	Lætitia	DREAL Basse Normandie	DREAL Basse Normandie	
MONTASTIER	Huguette	DREAL Languedoc Roussillon	DDTM 34	
RUDEAU	Odile	DREAL Lorraine	DDTM 34	

### SORTIES PNA VERS D'AUTRES MINISTÈRES

Nom	Prénom	grade	Service d'origine	Service d'accueil
CUCHET	Béatrice	SACDD CE	DREAL Champagne Ardennes	AGROSUP Dijon
ROBELIN	Monique	SACDD CE	Détachée FPH La Réunion	DTAM ST Pierre et Miquelon
MOUYSSAC	Jean Luc	SACDD CN	DDT 09	MAAF-DDT 09
GUEMOT	Françoise	SACDD CE	DDT 66	MAAF-DDT 66
HUE	Marie Paule	SACDD CN	DDT 41	MAAF-DDT 41
BECHU	Sébastien	SACDD CN	SG/DRH/PPS1	SG/SRH/SDMEC
LEROY	Patricia	SACDD CN	Syndicat	MAAF

### INTÉGRATIONS MEDDE-METL

Nom	Prénom	Grade	Service actuel	Date d'intégration
BELLONTE	Annick	SACDD CN	DIR Massif central	01/11/12
COLON	Anne	SACDD CS	DREAL Lorraine	01/11/12
COUPPEY	Laure	SACDD CS	DREAL Haute Normandie	01/10/12
GORSSE	Magali	SACDD CN	DIR Massif central	01/11/12
GROUHEL	Anne Marie	SACDD CS	SG/DRH/MGS	01/11/12
IDALGO	Marc	SACDD CS	SG/SPES/DAFI	01/11/12
IMBAULT	Véronique	SACDD CN	DDT 91	01/09/12 Reçue EP d'attaché 22/9/12
JACQUES	Sébastien	SACDD CN	DDT 18	01/11/12

Nom	Prénom	Grade	Service actuel	Date d'intégration
KAIN	Nathalie	SADDD CN	SETRA	01/11/12
KERGOAT	Armelle	SACDD CS	DDTM 13	01/11/12
MONNIER	Morgane	SACDD CN	SN Sud Ouest	31/12/12
REY MILLET	Christian	SACDD CS	SG/SDISIE	01/01/13
ROBLET	Patricia	SACDD CE	DDT 45	21/11/12
RUBBEN	Adeline	SACDD CN	DDTM 59	01/11/12
SARRAZAC	Christine	SACDD CE	DIR Sud Ouest	01/11/12
SAVIN	Stéphanie	SACDD CN	DDT 77	26/10/12
VENEDY	Gilles	SACDD CE	ENIM	01/11/12
GEBEL	Jocelyne	SACDD CE	FNASCEE	01/01/12

### TITULARISATIONS EMPLOIS RÉSERVÉS

3 dossiers ont été présentés et ont obtenu un avis favorable de la CAP.

### RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

3 dossiers ont été présentés et ont obtenu un avis favorable de la CAP.

### FIN DE STAGE

Un dossier d'un agent contractuel travailleur handicapé a été examiné en CAP en vue du licenciement de l'agent.

Votes :

- Pour : Administration
- Abstentions : CGT, CFDT, UNSA
- Contre : FO

**Prochaine CAP : 19 décembre 2012 (recours entretien professionnel et PFR 2011)**

**LES COORDONNÉES DE VOS ÉLUS**

Sylvie CALVO ☎ 01.40.81.24.19 ✉ [sylvie.calvo@i-carre.net](mailto:sylvie.calvo@i-carre.net)  
Stéphanie FERRARI-PAILLET ☎ 05 56 73 14 76 ✉ [Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr)  
Jacqueline BALZA ☎ 01.40.81.24.21 ✉ [jacqueline.balza@i-carre.net](mailto:jacqueline.balza@i-carre.net)  
Simone ACKERMANN ☎ 03 88 88 91 90 ✉ [simone.ackermann@bas-rhin.gouv.fr](mailto:simone.ackermann@bas-rhin.gouv.fr)  
Christian MORRIER ☎ 04 74 38 50 27 ✉ [christian.morrier@ain.gouv.fr](mailto:christian.morrier@ain.gouv.fr)  
Jacqueline AIRAULT ☎ 05 49 06 89 66 ✉ [jacqueline.airault@deux-sevres.gouv.fr](mailto:jacqueline.airault@deux-sevres.gouv.fr)  
Permanence à l'Arche de la Défense ☎ 01.40.81.24.20 📞 01.40.81.24.13  
✉ [fo-snpetultem@i-carre.net](mailto:fo-snpetultem@i-carre.net)

**Bulletin d'adhésion**

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.  
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche  
92055 - Paris La Défense Cedex 04